

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.510.005.1 DU 23 AVRIL 1997

## Dispositif calculateur-indicateur électronique LAFON modèle DECILON

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

Société LAFON, BP 38, avenue Victor Meunier,  
33530 Bassens.

### DEMANDEUR

Société LAFON, BP 38, avenue Victor Meunier,  
33530 Bassens.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 95.00.510.006.1 du 3 août 1995 (1) relative au dispositif calculateur-indicateur électronique LAFON modèle DECILON.

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif calculateur-indicateur électronique LAFON modèle DECILON faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les caractéristiques métrologiques, lorsqu'il est associé à un ensemble de mesurage de débit maximal inférieur ou égal à 23 m<sup>3</sup>/h. Celles-ci sont les suivantes :

- échelon d'indication : 1 l
- livraison : minimale : 200 l
- portée de l'indicateur : 99 999 l
- échelon du totalisateur électronique : 1 l
- portée du totalisateur électronique : 99 999 999 l

(1) *Revue de Métrologie*, août 1995, page 839.

Le dispositif calculateur-indicateur électronique LAFON modèle DECILON faisant l'objet de la présente décision peut être incorporé dans tous les ensembles de mesurage montés sur camions-citernes ou en poste de chargement fixe d'un modèle approuvé, en remplacement du dispositif calculateur-indicateur électronique LAFON modèle DECILON approuvé par la décision précitée.

Les autres caractéristiques et les conditions particulières de vérification restent conformes aux dispositions de la décision précitée

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision doivent porter le numéro d'approbation de modèle figurant dans le titre de celle-ci.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine sous la référence DA 02-142.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 3 août 2005.

### ANNEXE

Plan de scellement n° 6394.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

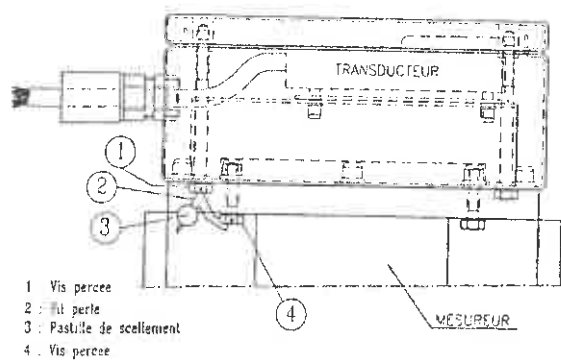
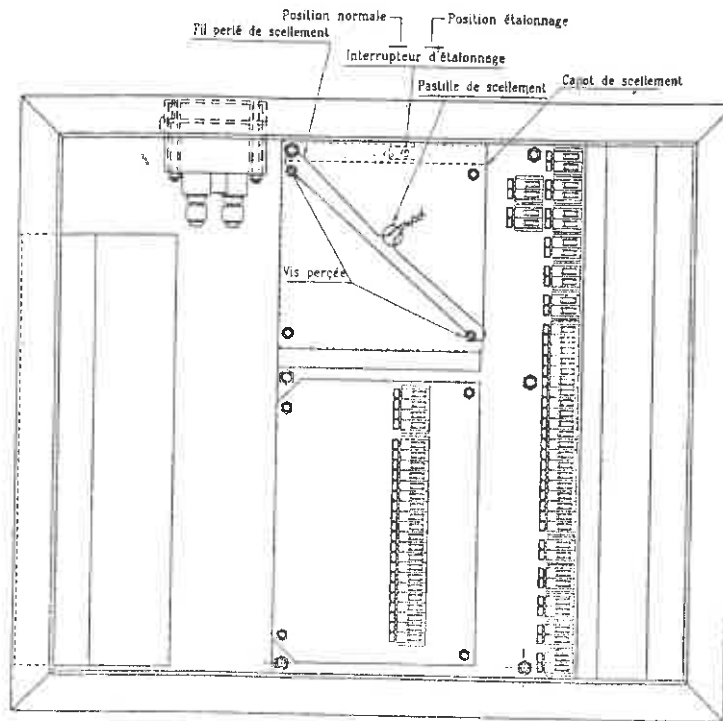
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6394

DISPOSITIF CALCULATEUR-INDICATEUR ELECTRONIQUE LAFON, DECILON

Plan de scellement



- 1 : Vis percée
- 2 : Fil perlé
- 3 : Pastille de scellement
- 4 : Vis percée

Coupelette de scellement

Echelle : 1

DISPOSITIF CALCULATEUR INDICATEUR ELECTRONIQUE-LAFON SA

Année  Modèle DECILON N° de série

DECISION N°  LIVRAISON MINI:

23790110